



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20231114_12**

**RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE POUR L'ANNÉE 2024**

Date du Conseil Municipal : 14 novembre 2023
Date de convocation : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 32
Nombre d'absents : 25

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BARMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENNAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicé, BLERHOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurèle, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie, PICCOT Paul.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° D20201117_07 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au dispositif d'aide à l'élimination des frelons asiatiques en date du 17 novembre 2020 ;

Considérant :

- Qu'une aide de 30 % plafonnée à 100 € de subvention est accordée par la Commune pour chaque destruction de nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de Mesnil-en-Ouche ;
- Qu'une convention a été signée entre la Commune et l'Intercom Bernay Terres de Normandie permettant à la Commune de verser aux particuliers le montant cumulé de l'aide de la Commune et de celle de l'Intercom ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction du dispositif pour l'année 2024 ;

Décide : à l'unanimité (32 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De reconduire le dispositif pour l'année 2024 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.